

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 27 MAI 2013

PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'Hôtel de Ville de Clermont, le lundi 27 mai 2013 à 16 h 30.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
M. Jean-Marc Tremblay, conseiller
Mme Noëlla Dufour, conseillère
M. Réal Asselin, conseiller
M. Rémy Guay, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Daniel Desmarceaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO. 10031-05-13**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE l'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour soient adoptés.

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2013.**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Mandat à la firme Consultation Formation
- 6. Travaux Publics**
 - 6.1 Permis d'enseigne d'identification
- 7. Urbanisme et environnement**
 - 7.1 Installation d'une enseigne – 4 rue de la Rivière
- 8. Sécurité incendie**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
- 10. Avis de motion et règlements**
- 11. Comptes**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. Levée de l'assemblée**

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT **RÉSOLUTION NO. 10001-04-13**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR ET DÛMENT RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 mai 2013 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19)

4. APPEL D'OFFRES – SOUMISSIONS ET CONTRATS

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

**5.1 MANDAT À LA FIRME CONSULTATION FORMATION
RÉSOLUTION NO. 10033-05-13**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont mandate la firme Consultation Formation conformément à son offre de service en date du 23 mai 2013.

QUE la présente résolution soit adressée à Madame Diane Gagnon, Consultation Formation, 4851 du Petit-Garrot, Saint-Augustin, Québec G3A 2B8.

6. TRAVAUX PUBLICS

**6.1 PERMIS POUR ENSEIGNE D'IDENTIFICATION
RÉSOLUTION NO. 10034-05-13**

ATTENDU QUE la Ville de Clermont doit effectuer ou faire effectuer des travaux de mise en place d'une enseigne d'identification (bienvenue) aux entrées Est et Ouest de la municipalité, entre les mois de juillet et octobre 2013;

ATTENDU QUE ces travaux sont effectués dans l'emprise de la route no 138, Boulevard Notre-Dame entretenue par Transports Québec ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention ou de permission de voirie avant d'effectuer les travaux ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Ville de Clermont demande à Transports Québec le permis d'intervention ou permission de voirie pour les travaux ci-haut mentionnés et s'engage à respecter les clauses du permis.

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

**7.1 INSTALLATION D'ENSEIGNE – 4 rue de la Rivière
RÉSOLUTION NO. 10035-05-13**

CONSIDÉRANT QU'une demande de PIIA concernant l'installation d'une enseigne sur la propriété située au 4 rue de la Rivière a été déposée aux membres du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE tout projet d'affichage fait partie intégrante du PIIA et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne proposée est conforme aux normes du Règlement de zonage de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment que le projet respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-403-07;

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 27 MAI 2013

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no. 2013-05-302, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation du projet d'installation d'une enseigne au 4 rue de la Rivière.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte le projet d'installation d'une enseigne au 4 rue de la Rivière.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal.

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

11. COMPTES

12. DIVERS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NO. 10036-05-13

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE l'assemblée soit levée à 16 h 50.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale